

Calendrier relatif au renouvellement du collège des usagers + + 2 sièges collège C - 1 siège collège D – Conseil de l'INSPé

Opération électorale	délais règlementaire	Proposition
Affichage des listes électorales	Au moins 20 jours avant le jour du scrutin (article D719-8 du code de l'éducation)	Au plus tard le mardi 29 octobre 2019
Etablissement des procurations : enregistrements auprès de l'administration	A compter de l'affichage des listes électorales	A partir de la date d'affichage des listes
Date limite de dépôt des candidatures	15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin (Article D 719-24 du code de l'éducation)	Mercredi 06 novembre à 12h00
Avis du CEC sur l'éventuel inéligibilité d'1 ou plusieurs candidats	Délai à prévoir dans l'arrêté électoral Article D719-24 du code de l'éducation	Au plus tard le vendredi 08 novembre
Affichage arrêté des candidatures	A l'expiration des délais règlementaires de rectification des candidatures (Article D719-24 du code de l'éducation)	Dans un délai maximum de 2 jours francs à compter de la notification au délégué de liste
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les électeurs devant en faire la demande	Au plus tard 5 jours francs avant la date du scrutin (article D719-7 du code de l'éducation)	Au plus tard le mercredi 13 novembre 2019
Date limite pour l'enregistrement des procurations	La veille du scrutin (Article D719-17 du code de l'éducation)	Lundi 18 novembre 2019
Scrutin		Mardi 19 novembre 2019
Proclamation/affichage des résultats et début des mandats	Dans les 3 jours qui suivent la fin des opérations électorales (Article D719-39 du code de l'éducation)	Au plus tard le vendredi 22 novembre 2019